

## EXIGENCES DE CERTIFICATION

### Le Formulaire d'authentification de l'identité

L'original de ce formulaire doit être certifié par un agent d'authentification acceptable (une photocopie de ce formulaire certifié ou une photocopie du formulaire original certifié **ne sera pas** acceptée).

### Passeport ou autres documents

L'agent d'authentification doit avoir en main le document original et en faire une photocopie et ensuite certifier la photocopie.

## DIRECTIVES À L'INTENTION DU CANDIDAT

Veillez imprimer la page 2 et la remettre à l'agent d'authentification. Le **candidat est responsable** de s'assurer que l'agent d'authentification certifie correctement les documents selon nos exigences.

Il importe que les candidats confirment ce qui suit au préalable :

- L'agent d'authentification est autorisé à fournir des services de certification en **FRANÇAIS** ou en **ANGLAIS**.
- Le sceau ou le timbre de l'agent d'authentification **DOIT** être en **FRANÇAIS** ou en **ANGLAIS**.

### Veillez noter :

- Les documents certifiés incorrectement entraîneront des retards.
- Les candidats **NE DOIVENT PAS SIGNER** et certifier leurs propres documents.
- Les candidats doivent assumer tous les frais relatifs à la certification des documents.
- Si votre passeport ou autre document est dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez utiliser le service de traduction offert par l'entremise de votre compte inscriptionmed.ca.

## AGENTS D'AUTHENTIFICATION ACCEPTABLES

**IMPORTANT : Le CMC a reçu un avis selon lequel les agents consulaires canadiens n'offriront plus de service de certification de documents à compter du 30 mai 2014.**

Le CMC accepte les certifications effectuées par les personnes suivantes en autant que l'agent d'authentification est autorisé à fournir des services de certification et qu'il offre ces services :

### *Dans tous les pays*

- Représentants autorisés du bureau du doyen ou du registraire de la faculté (école) de médecine du candidat.
- Notaire public.
- Avocat (membre d'un barreau).
- Magistrats de première classe, juges/juges de paix.
- Représentants de toute ambassade ou tout consulat (si c'est un service qu'ils offrent).

### *Aux États-Unis seulement*

- Toute personne identifiée comme étant autorisée dans la liste dans tous les pays ci-dessus, ainsi que :
  - Commissaire à l'assermentation (à condition qu'il s'agisse d'une nomination d'un organisme gouvernemental et que la personne possède un timbre ou un sceau officiel **FRANÇAIS** ou en **ANGLAIS**).

### *Au Canada seulement*

- Toute personne identifiée comme étant autorisée dans la liste dans tous les pays ci-dessus, ainsi que :
  - Commissaire à l'assermentation (à condition qu'il s'agisse d'une nomination d'un organisme gouvernemental et que la personne possède un timbre ou un sceau officiel **FRANÇAIS** ou en **ANGLAIS**).
  - Maire.
  - Agent de police (police municipale, provinciale ou GRC; il faut fournir le numéro d'insigne de l'agent et l'emplacement du poste de quartier auquel il est rattaché).

## DIRECTIVES À L'INTENTION DE L'AGENT D'AUTHENTIFICATION

### LE FORMULAIRE D'AUTHENTIFICATION DE L'IDENTITÉ

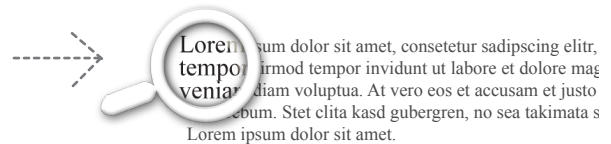
- L'**original** de ce formulaire DOIT être certifié par un agent d'authentification acceptable (une photocopie de ce formulaire certifié ou une photocopie du formulaire original certifié **ne sera pas** acceptée).
- À titre d'agent d'authentification, vous devez apposer votre sceau ou votre timbre pour couvrir une partie de la photo (**SEULEMENT** pour la première photo). Le sceau ou timbre DOIT être en **FRANÇAIS** ou en **ANGLAIS**.
- À titre d'agent d'authentification, vous DEVEZ aussi remplir la section sous "Agent d'authentification".

### PASSEPORT OU AUTRES DOCUMENTS

- Vous devez avoir en main l'original, en faire une photocopie et ensuite certifier la photocopie.
- Comme agent d'authentification, nous vous demandons de confirmer non pas l'authenticité ou le contenu d'un document, mais bien que vous AVEZ VU l'original.

1. **L'AGENT D'AUTHENTIFICATION** DOIT photocopier le document original en s'assurant que :

- 1.1 **TOUT LE TEXTE** (tels que les signatures),  
**LES IMAGES** et les **LES BORDURES** sont  
clairs et lisibles



2. **L'AGENT D'AUTHENTIFICATION** doit inclure, ce qui suit, sur chacune des pages :

- 2.1 L'agent d'authentification DOIT inscrire son nom.

→ M./M<sup>me</sup> Agent d'authentification

- 2.2 L'agent d'authentification DOIT inscrire ses coordonnées.

→ 123, rue Toute, Toutedville, Toutpays  
agent\_d\_authentification@réseau.com  
tél. : 613-555-5555

- 2.3 L'agent d'authentification DOIT apposer son sceau ou son timbre (**FRANÇAIS** ou **ANGLAIS**) au document.



- 2.4 L'agent d'authentification DOIT certifier le document en  
inscrivant

**SOIT**

en français : →

« Je certifie que la présente est une copie conforme à l'original »

**OU**

en anglais : →

"I certify this to be a true copy of the original"

- 2.5 L'agent d'authentification DOIT dater la certification :

→ exemple : 1<sup>er</sup> janvier 2011

- 2.6 L'agent d'authentification DOIT apposer sa signature sur le document :

→  signature